



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2026 - 18

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	22
Conseillers votants :	23
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du conseil
municipal : 16 mars 2026

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt mars,
le conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur de
PROYART Aubert, le plus âgé,*

**PRESENTS : TRONCHON J. PARIS A.
MORAND F. BAARSCH C. ZANNI F.
PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD
G. LAFFONT V. MOUTHON S.
CONSTANTIN V. DE GELDER M.
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.
BALBO A. VEYRAT V.**

EXCUSÉ : GUY E. « pouvoir à VEYRAT V. »

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-1
à L.2122-17,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité
absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité
relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant la candidature de Monsieur Jérôme TRONCHON,

Sous la présidence de Monsieur Aubert de PROYART, membre plus âgé du conseil
municipal conformément à l'article L. 2122-8 du code général des collectivités
territoriales,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 074-217400704-20260320-D2026_18-DE



- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Jérôme TRONCHON : 22 voix

Le conseil municipal,

PROCLAME élu maire, Monsieur Jérôme TRONCHON, immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, le jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND

Le Maire
Jérôme TRONCHON

